

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

C.02.03 Gestion d'immeuble – Copropriété
Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@periergiraud.com
273 Rue Paradis 13006 Marseille
04 91 13 42 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE
ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/AB
Administration Provisoire Art 29-1 :
27 BD Joseph BODO
13015 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 22/00302 du 16 Février 2022
Magistrat : Mr GORINI

RESOLUTIONS PRISES LE 18 MAI 2023
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur vote le devis des travaux de réfection de réseaux comprenant :

- Réseaux horizontal façade arrière du BAT C
- Réseau horizontal façade avant du BAT C
- Réseau horizontal de PC1 à collecteur extérieur
- Réseau horizontal de RV4 à RV3
- Réseau horizontal entre les bat A et B

pour un montant de 118 003,60€ TTC selon devis de l'entreprise DYNAMIQUE BÂTIMENT.

Résolution Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'administrateur vote le devis de remise en état comprenant :

- Organisation de chantier, échafaudage et protection
- Coursive
- Rénovation de la toiture

pour un montant de 88 099€ TTC selon devis de l'entreprise DYNAMIQUE BÂTIMENT.

Résolution Adoptée

Fait à Marseille le 18 Mai 2023

L'Administrateur Provisoire

